PRÉFECTURE DE LA VIENNE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
(L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Une consultation du public par voie électronique relative au projet de parc agrivoltaïque au sol soumis à autorisation environnementale au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement (CE), situé au lieu-dit « La Maison Rouge » sur la commune de Boivre-La-Vallée, est organisée du **lundi 2 novembre 2026 à 9h au mardi 2 février 2027 à 17h**. Ce projet agrivoltaïque de « La Maison Rouge » constitué d'un permis de construire est déposé par la SARL La Maison Rouge Energies.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et toute autre information utile relatifs à ce projet soumis à autorisation environnementale seront consultables via le lien suivant :
https://www.registre-dematerialise.fr/7697/ , également accessible depuis le site internet des services de l'État en Vienne (https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-Loi-industrie-verte-LIV/Centrale-photovoltaique).

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront être déposées pendant toute la durée de la consultation :
- sur le registre dématérialisé (https://www.registre-dematerialise.fr/7697/)
- lors des réunions publiques et de la permanence organisée par le commissaire enquêteur
- par mail à l'adresse suivante enquete-publique-7697@registre-dematerialise.fr
- ou être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Boivre-La-Vallée, siège principal d'enquête – HOTEL DE VILLE, 2 PLACE DE LA MAIRIE - LAVAUSSEAU - 86470 BOIVRE-LA-VALLEE (Téléphone : 05 49 57 81 05) avec la mention « centrale photovoltaïque de La Maison Rouge ».

Les observations et propositions du public émises par courrier postal, ou par tout autre moyen sont consignées par le commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation.

Madame Catherine GUENSER, désignée commissaire-enquêtrice par décision du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 21 juillet 2026, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire :
- réunion publique d'ouverture de la consultation le **mercredi 4 novembre de 19h00 à 21h00** à la salle des fêtes de Lavausseau (Salle de la Boivre, 2 Grand Rue, 86470 Boivre-La-Vallée)
- réunion publique de clôture de la consultation le **mercredi 27 janvier de 19h00 à 21h00** à la salle des fêtes de Lavausseau (Salle de la Boivre, 2 Grand Rue, 86470 Boivre-La-Vallée)

Elle se tiendra à la disposition du public selon le calendrier suivant :

Mairie 2 Place de la mairie – LAVAUSSEAU 86470 BOIVRE-LA-VALLEE	**samedi 5 décembre de 9h00 à 12h00**

En cas d'impossibilité majeure de Mme GUENSER, le commissaire enquêteur suppléant désigné M. Jean-Pierre LAMMENS poursuivra la consultation.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront rendus publics sur le site internet de la consultation au plus tard à la date de la publication de la décision.

Le permis de construire et la décision d'autorisation environnementale assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne - 7 place Aristide Briand – 86000 POITIERS.

Des informations pourront être demandées auprès de la SARL La Maison Rouge Energies - 213 COURS VICTOR HUGO 33323 BEGLES CEDEX – représentée par M. Gaël LASALLE, Chef de projet chez VALOREM – mail : Gael.LASALLE@valorem-energie.com – Tél : 06 24 44 22 04.